

Luxembourg, le 21 septembre 2026

Communiqué de presse

Les réponses de l'AMMD à la désinformation du public par Mme Deprez et M. Di Bartolomeo

Désinformation n° 1 : Selon Mme Deprez, l'AMMD aurait approuvé le texte des nouvelles conventions mais refuse de signer ([100,7-Interview](#), 17 septembre 2026).

Réponse : L'AMMD n'a à aucun moment approuvé la version finale des conventions issues des négociations. Dès la résiliation des conventions par l'AMMD, celle-ci a publiquement indiqué qu'elle ne serait pas en mesure de signer des nouvelles conventions sans un accord préalable de moderniser le cadre législatif applicable.

Depuis novembre 2025, l'AMMD a cherché à ouvrir un dialogue avec le gouvernement afin d'obtenir une adaptation législative conforme aux promesses électorales et à l'Accord de coalition. Le Premier ministre et Mme Deprez prétendent que leur porte est ouverte pour discuter mais cela n'est pas exacte. Leur porte est ouverte pour nous dire qu'ils ne veulent rien faire.

Désinformation n° 2 : Selon M. Di Bartolomeo, l'AMMD aurait quitté la table des négociations avec la CNS ([Commission de la Santé](#), 16 septembre 2026).

Réponse : L'AMMD n'a jamais quitté la table des négociations avec la CNS et a coopéré jusqu'à l'expiration du délai légal.

Contrairement à l'AMMD, la CNS n'a pas répondu à la proposition formulée par la médiatrice à la fin de la médiation selon laquelle l'AMMD signerait les conventions et la CNS s'engagerait de saisir le gouvernement, avec l'AMMD, pour demander des réformes au cadre légal. Au contraire, la CNS a confirmé, lors de la toute dernière réunion de la médiation que le cadre législatif actuel lui convenait parfaitement parce qu'il lui permet de continuer à dicter les tarifs des médecins et médecins-dentistes, selon son bon vouloir.

Désinformation n° 3 : Selon Mme Deprez, la médecine conventionnée serait maintenue ([De Journal du RTL](#), 17 septembre 2026).

Réponse : Il n'y a pas de médecine conventionnée sans convention. Ni Mme Deprez ni la CNS n'ont montré la moindre intention de faire des compromis avec les médecins et les médecins-dentistes.

Ainsi, la médecine conventionnée prendra fin le 31 octobre, date à laquelle elle sera remplacée par un système de médecine d'État régi par un règlement grand-ducal. Aucune nouvelle convention ne sera signée jusqu'au moment où Mme Deprez prendra les dispositions nécessaires pour assurer aux médecins et médecins-dentistes une certaine mesure d'autonomie à l'égard des hôpitaux, notamment en ce qui concerne le virage vers l'extrahospitalier (« *ausserhalb vun de Spideeler, lassgeléist vun de Spideeler an de nächsten 6 bis 12 Méint* » [interview](#) de Monsieur le Premier ministre Luc Frieden en date du 27 octobre 2025).

Désinformation n° 4 : Selon Mme Deprez, la CNS pourrait signer une convention avec une autre association représentative ([100,7-Interview](#), 17 septembre 2026).

Réponse : Un des moyens de pression par lesquels Mme Deprez tente de nous forcer de signer les conventions voulues par la CNS est de nous menacer qu'elle nous fera remplacer par une autre association de médecins et médecins-dentistes. Aucune autre association ne remplit les exigences des effectifs, expérience et ancienneté requis par l'article 62, par. 1, du Code de la Sécurité sociale.

Le nombre des membres payants de l'AMMD a nettement augmenté au cours de l'année passée ce qui montre que l'AMMD a le soutien de la majorité du corps médical et médico-dentaire luxembourgeois dans son combat pour une modernisation du cadre législatif applicable au secteur extrahospitalier.

En parallèle, l'AMMD collabore étroitement avec la MSH, le CMG et le CMD pour assurer que le message livré à la CNS et au Gouvernement tient compte des intérêts spécifiques des médecins du secteur hospitalier, des médecins généralistes et des médecins-dentistes.